

**BON DE COMMANDE DE VALIDATION TEMPORAIRE DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2026/2027
VALABLE 3 JOURS OU 9 JOURS CONSÉCUTIFS**

Selon modèle CERFA N° 12660*02 « Demande de validation du permis de chasser »

REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE (MODIFIEZ SI CHANGEMENT)
<input type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/> Permis étranger Numéro : Délivré le : Par : <input type="checkbox"/> Préfecture de : Département : __ __ __ - _____ <input type="checkbox"/> OFB / ONCFS <input type="checkbox"/> Autres Pays : Joindre une copie du permis si duplicata ou permis étranger	NOM Prénom : Adresse Complète : Code Postal : Ville : Pays : Mention obligatoire : veuillez indiquer vos prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil : _____ Date de naissance : Lieu de naissance : Département de naissance : Pays de naissance :
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	
Téléphone domicile : Téléphone portable : E-mail :	
POUR MINEURS ET MAJEURS SOUS TUTELLE	
Père/Mère/Tuteur*: Juge des tutelles : Le : Signature :	

TYPE DE VALIDATION

Période de validation : du ____ / ____ /20____ au ____ / ____ /20____	3 JOURS CONSÉCUTIFS		9 JOURS CONSÉCUTIFS	
J'AI DÉJÀ UNE VALIDATION 2026/2027, JE JOINS OBLIGATOIREMENT UNE COPIE	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC (montant selon département)	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC (montant selon département)
➤ Validation temporaire départementale 57 sans Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 52,41 €	<input type="checkbox"/> 75,41 €**	<input type="checkbox"/> 82,65 €	<input type="checkbox"/> 105,65 €**
➤ Validation temporaire départementale 57 avec Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 72,41 €	<input type="checkbox"/> 95,41 €**	<input type="checkbox"/> 122,65 €	<input type="checkbox"/> 145,65 €**
➤ Validation temporaire départementale 54	<input type="checkbox"/> 55,91 €	<input type="checkbox"/> 77,91 €	<input type="checkbox"/> 89,65 €	<input type="checkbox"/> 111,65 €
➤ Validation temporaire départementale 55	<input type="checkbox"/> 54,70 €	<input type="checkbox"/> 76,70 €	<input type="checkbox"/> 87,22 €	<input type="checkbox"/> 109,22 €
➤ Validation temporaire départementale 67 sans Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 52,41 €	<input type="checkbox"/> 76,41 €	<input type="checkbox"/> 81,65 €	<input type="checkbox"/> 105,65 €
➤ Validation temporaire départementale 67 avec Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 72,41 €	<input type="checkbox"/> 96,41 €	<input type="checkbox"/> 121,65 €	<input type="checkbox"/> 145,65 €
➤ Validation temporaire départementale 68 sans Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 53,41 €	<input type="checkbox"/> 75,41 €	<input type="checkbox"/> 83,65 €	<input type="checkbox"/> 105,65 €
➤ Validation temporaire départementale 68 avec Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 73,41 €	<input type="checkbox"/> 95,41 €	<input type="checkbox"/> 123,65 €	<input type="checkbox"/> 145,65 €
➤ Validation temporaire départementale 88 sans grand gibier	<input type="checkbox"/> 57,59 €	<input type="checkbox"/> 79,59 €	<input type="checkbox"/> 93,01 €	<input type="checkbox"/> 115,01 €
➤ Validation temporaire départementale 88 avec grand gibier	<input type="checkbox"/> 65,59 €	<input type="checkbox"/> 87,59 €	<input type="checkbox"/> 108,01 €	<input type="checkbox"/> 130,01 €
➤ Validation temporaire nationale sans Contribution Sanglier dont 5,00 € de frais dossier	<input type="checkbox"/> 71,00 €	<input type="checkbox"/> 94,00 €	<input type="checkbox"/> 122,23 €	<input type="checkbox"/> 145,23 €
➤ Validation temporaire nationale avec Contribution Sanglier (pour les départements 57, 67 et 68) dont 5,00 € de frais dossier	<input type="checkbox"/> 91,00 €	<input type="checkbox"/> 114,00 €	<input type="checkbox"/> 162,23 €	<input type="checkbox"/> 185,23 €
➤ Timbre temporaire Contribution Sanglier département n°..... (voir verso)	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€
➤ Autre validation temporaire département n°..... (nous contacter)	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€
<input type="checkbox"/> C'EST MA PREMIERE VALIDATION 2026/2027, JE RAJOUTE	+ 9,00 €			
MONTANT À RÉGLER (ne pas arrondir)				

CARNET BÉCASSE (cochez la case correspondante) :

Carnet bécasse numérique avec l'application CHASSADAPT Carnet bécasse papier Pas de carnet bécasse

MODE DE REGLEMENT : Virement bancaire de préférence (références bancaires au verso) Chèque bancaire à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**

Je soussigné(e) :
 - certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacités ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
 - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile français couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
 - certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis de chasser étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4 B du Code Général des Impôts,
 - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en références en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à : Le : **SIGNATURE OBLIGATOIRE :**

Ne souhaite pas recevoir d'offres ou informations de notre filiale C.T.D.E., ni les newsletters d'information

* Rayez les mentions inutiles
 ** Je reconnais avoir pris connaissance du document d'information et de la Notice Assurance RC Chasse et je souscris.

Vous souhaitez obtenir une validation temporaire (9 jours consécutifs ou 3 jours consécutifs). Ces deux modalités de validation ne sont pas cumulables pour la saison 2026/2027. Deux possibilités s'offrent à vous :

1. **La solution à privilégier : la VALIDATION INTERNET, rapide, disponible 24h/24 et 7J/7, paiement sécurisé : À PARTIR DU 02 JUIN 2026, rendez-vous sur www.fdc57.org, cliquez sur « Validations Permis de Chasser » et laissez-vous guider pour effectuer votre validation en ligne.**
2. **Validation par courrier** : vérifiez toutes les informations, les complétez et/ou modifiez si nécessaire, signez le document, puis renvoyez le bon de commande. Pour plus de rapidité, utilisez le virement bancaire pour le règlement.

REFERENCES BANCAIRES POUR VIREMENT							
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1570	0000	0010	0524	511	TRPUFRP1

SOYEZ TRÈS VIGILANT LORS DU CHOIX DE VOTRE VALIDATION PAR INTERNET, CAR IL N'EST POSSIBLE NI DE L'ANNULER NI DE LA REMBOURSER.

➤ **La « Contribution Sanglier Droit Local » :**

Dans les départements de droit local (57-67-68), tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale, doit s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, pour chasser le sanglier dans ces trois départements.

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local : un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces 3 départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier. **Le montant unique de cette contribution sanglier est fixé pour la saison 2026/2027 à 80,00 €.**

➤ **Assurance Chasse :**

La Fédération des Chasseurs de Moselle propose une assurance Responsabilité Civile (RC) Chasse à 23,00 €. Les notices ci-jointes détaillent les garanties proposées.

Rappel : le SDGC de la Moselle signé le 22 juillet 2021 par le Préfet de la Moselle rend obligatoire la souscription d'une assurance « Organisateur de Chasse » pour tous les détenteurs d'un droit de chasse.

➤ **Le carnet bécasse :** Vous avez demandé un carnet bécasse, 2 possibilités :

1. Version numérique : simple, rapide, déclaration des prélèvements sur l'application smartphone **ChassAdapt**,
2. Version papier : envoyé par voie postale. Ce choix est définitif pour la saison en cours (pas de bascule vers ChassAdapt possible).

➤ **Pour les détenteurs d'un permis de chasser étranger :**

Si vous résidez en France et possédez un permis de chasser étranger, vous devez passer l'examen du permis de chasser français puis obtenir un titre permanent pour pouvoir chasser en France.

➤ **Formation décennale :**

La formation décennale est obligatoire (Article L.424.15 du CE). Vous avez jusqu'en 2030 pour la réaliser. Rendez-vous sur le site de la FDC 57 www.fdc57.org Rubrique « Formation décennale ».

Aucune validation ne sera effectuée en direct au siège de la FDC au début de la campagne. Ensuite, seuls les paiements par carte bancaire ou chèque seront acceptés.

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien : www.fdc57.org

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.